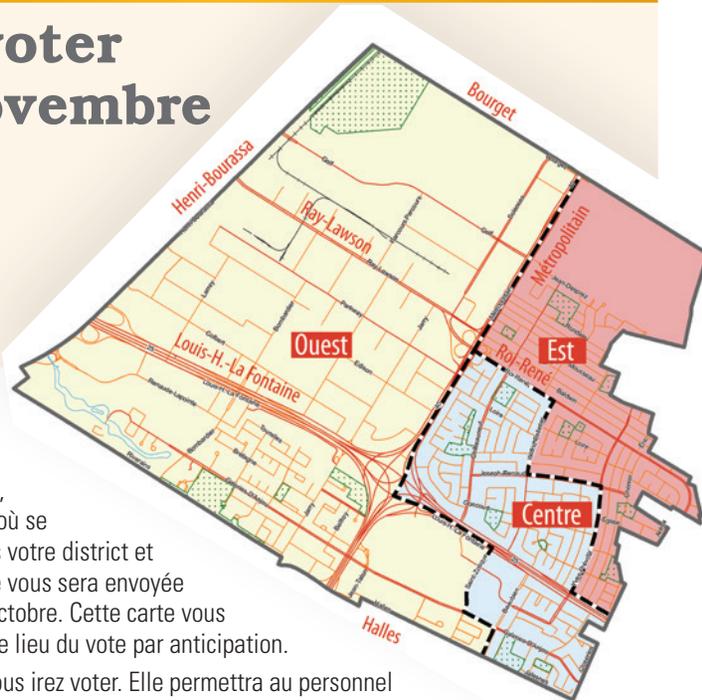


Regards sur Anjou

Élections municipales générales

Allez voter le 5 novembre



OÙ VOTER?

Une carte de rappel vous indiquant le nom, l'adresse de l'endroit où se tiendra le scrutin dans votre district et les heures d'ouverture vous sera envoyée vers la fin du mois d'octobre. Cette carte vous indiquera également le lieu du vote par anticipation.

Apportez-la lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de vous trouver plus rapidement sur la liste électorale.

L'arrondissement d'Anjou est divisé en trois districts électoraux : Est, Ouest et Centre. La carte de l'arrondissement présentée ci-dessus vous permettra de trouver facilement le district électoral auquel vous appartenez.

UN DEVOIR CIVIQUE

Seules les personnes inscrites sur la liste électorale peuvent voter. Comme électeur ou électrice, vous exercerez votre droit de vote quatre fois, soit pour :

- le **maire de la Ville de Montréal**, siégeant au conseil municipal;
- le **maire de l'arrondissement** et conseiller de la Ville de Montréal, siégeant au conseil municipal et au conseil d'arrondissement;
- le **conseiller de la Ville de Montréal**, siégeant au conseil municipal, où il représente Anjou, et au conseil d'arrondissement;
- le **conseiller d'arrondissement** de votre district électoral, siégeant au conseil d'arrondissement.

Au total, cinq personnes composeront le conseil d'arrondissement.

VOTE PAR ANTICIPATION

Peut voter par anticipation tout électeur inscrit sur la liste électorale. Le vote par anticipation sera tenu le dimanche 29 octobre 2017, entre midi et 20 h.

Pour connaître l'adresse de l'endroit où vous pourrez voter par anticipation, consultez votre carte de rappel. Tous les bureaux de vote par anticipation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER?

- Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez voter à votre domicile, de même que votre aidant naturel, s'il est inscrit dans la même section de vote que vous.
- Si vous êtes hébergé ou domicilié dans un centre hospitalier, dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans un centre de réadaptation ou dans certaines résidences pour aînés, vous pouvez demander à voter à votre chambre.

Pour obtenir de plus amples informations sur ces élections municipales et les modalités pour participer au vote, visitez le site www.presentezvous.gouv.qc.ca/je-vote.

Message de Luis Miranda



Un calendrier civique et culturel bien rempli pour l'automne

La rentrée est déjà derrière nous et l'automne s'annonce des plus animés.

La programmation culturelle de l'arrondissement bouillonne d'activités pour égayer vos soirées alors que le mercure commence à baisser. Concerts et pièces de théâtre pour tous les goûts et tous les âges seront présentés dans l'arrondissement.

Des travaux auront lieu pour rénover la bibliothèque Jean-Corbeil et lui redonner un air de jeunesse. Ces travaux entraîneront certaines perturbations, mais il s'agit d'un mal nécessaire pour maintenir en bon état ce lieu prisé par les citoyens et en conserver le confort pour les années à venir (détails en p. 6).

Comme beaucoup d'entre vous seront aussi à pied d'œuvre pour préparer vos terrains pour la saison hivernale, je désire vous rappeler d'utiliser les collectes des résidus verts et des branches dont les dates sont indiquées en page 3. De même, je vous invite à prendre connaissance des spécifications concernant les abris d'auto temporaires pour vous assurer de respecter les normes quant aux matériaux permis, aux dates d'installation et aux distances sécuritaires. À ce titre, je vous enjoins à exercer une vigilance accrue lors de vos déplacements le jour de l'Halloween, car nos enfants circuleront dans les rues à cette occasion. Gardez l'œil ouvert et ralentissez!

Enfin, le dimanche 5 novembre prochain sera jour d'élections. Tous les Angevins et les Angevines seront conviés aux urnes pour élire les candidats qu'ils désirent voir à la mairie de Montréal et au conseil d'arrondissement d'Anjou. Exercez votre devoir civique et participez à la démocratie municipale!

Bon vote et joyeuse Halloween!

Je demeure disponible pour discuter avec vous, vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rapport annuel sur la situation financière

Présenté le 5 septembre à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je vous présente le Rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou comme le stipule la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ce rapport traite des résultats financiers de l'année 2016, des projections financières pour l'année 2017 ainsi que des orientations budgétaires pour 2018, du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI). Je vous invite donc à le consulter.

RÉSULTATS FINANCIERS 2016

En 2016, nous avons reçu une enveloppe budgétaire de 21 993 000 \$ de la Ville centre afin de couvrir les dépenses de l'arrondissement. Pour offrir des services de qualité sans faire de coupures, l'arrondissement a plutôt besoin d'un budget de 30 451 400 \$.

Comme le montant remis par la Ville centre est loin d'être suffisant, nous avons dû imposer une taxe locale afin d'atteindre cet objectif.

À la fin de l'année, les dépenses de l'arrondissement totalisaient 27 882 700 \$ et les revenus étaient de 1 649 600 \$. Nous avons donc réussi, malgré tout, à dégager un surplus de 2 086 200 \$. Nous devons ce surplus à notre gestion saine et efficace ainsi qu'aux précipitations de neige beaucoup plus faibles que prévu.

RÉSULTATS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) DE 2016

Le PTI permet d'effectuer des projets qui vont assurer la pérennité des infrastructures et des équipements déjà existants et même d'en ajouter d'autres lorsque c'est possible. La Ville centre remet une enveloppe aux arrondissements pour effectuer certains projets. En 2016, le montant reçu était de 5 663 000 \$. Les travaux réalisés s'élevaient à 3 233 000 \$.

Voici un aperçu des principales réalisations :

- Le réaménagement du parc de Talcy;
- La transformation de la patageoire en jeux d'eau au parc André-Laurendeau;
- Le début des travaux de mise aux normes du dépôt à sel;
- Le remplacement du toit et des fenêtres de la bibliothèque Jean-Corbeil;
- L'achat de matériel roulant;
- Divers travaux de réfection routière, de circulation et de voirie.

D'autres projets furent reportés en 2017, par exemple :

- Le réaménagement du parc Lucie-Bruneau;
- Le remplacement des modules de jeux du parc Roger-Rousseau;
- L'acquisition d'une génératrice pour le centre Roger-Rousseau en cas de mesures d'urgence;
- La réfection des infrastructures au parc Chénier.

SITUATION FINANCIÈRE 2017

En 2017, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté un budget total de 26 304 600 \$ constitué des transferts de la Ville centre de 17 903 400 \$ et de revenus autonomes de 1 530 000 \$.

Afin de financer l'écart entre les montants alloués par la Ville centre et les besoins de l'arrondissement, nous avons dû affecter une somme de 1 645 500 \$ provenant de notre surplus en plus d'imposer une taxe locale. Nous souhaitons terminer l'année 2017 sans dépense supplémentaire au budget voté tout en offrant la même qualité de services à nos citoyens.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2017, 2018 ET 2019

L'enveloppe du PTI en 2017 pour Anjou est de 5 663 000 \$. Les projets prioritaires par l'arrondissement sont :

- Le remplacement des fenêtres de la mairie;
- La réfection de la toiture de la bibliothèque du Haut-Anjou;
- L'aménagement d'un jardin communautaire au parc Roger-Rousseau;
- L'éclairage du terrain de soccer au parc Lucie-Bruneau.

ORIENTATIONS 2018

Avec une indexation de seulement 1 % sur l'enveloppe budgétaire, l'arrondissement n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour faire face aux augmentations du coût des contrats, à l'indexation sur les biens et les services ainsi qu'à l'indexation pour la rémunération qui est majorée de 2,5 %.

Cette situation constitue un défi pour dresser un budget 2018 sans diminution de service et qui respecte la capacité des Angevins de payer. Nous ferons des pieds et des mains pour y arriver.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2018, 2019 ET 2020

Les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2018-2019-2020 s'élevaient à 16 989 000 \$ pour les trois années, dont 5 663 000 \$ pour l'année 2018. La répartition de ces dépenses d'investissement sera rendue publique lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra d'ici la fin de l'année 2017.

Soyez assurés que nous travaillons toujours dans l'objectif de vous offrir les meilleurs services possible au moindre coût!

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Vos élus, toujours disponibles

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le mardi 3 octobre, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen fait relâche en raison des élections municipales.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Investissements au parc Lucie-Bruneau

Inauguration des nouveaux aménagements

Le 31 août dernier, les nouveaux aménagements du parc Lucie-Bruneau ont été inaugurés afin de souligner la fin des travaux de réfection effectués ces derniers mois. En plus de la réfection des aires de jeux pour enfants, notons celles du parc à chiens, des arrêts-balles des terrains de baseball, la transformation de l'aire d'accueil du chalet, l'aménagement de modules d'entraînement et d'un terrain de volleyball de plage, ainsi que l'ajout d'une balançoire à accessibilité universelle.

Toutes ces transformations, dont l'investissement totalise 1 235 300 \$, améliorent la qualité de vie des Angevins, qui pourront se divertir et bouger à quelques pas de leur maison.

Venez profiter des nouveaux aménagements dès aujourd'hui.



M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement et conseiller de la Ville, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, ainsi que M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, ont inauguré les aménagements du parc Lucie-Bruneau en présence de nombreux résidents du secteur et de leurs enfants qui s'amusaient dans les nouveaux modules de jeux.

Campagne de la SOVERDI

Distribution des arbres

La campagne *Un arbre pour mon quartier* a pris fin le 27 septembre dernier. Si vous avez commandé un ou des arbres, sachez que la distribution se tiendra **le samedi 14 octobre prochain**, entre 9 h et midi, dans le stationnement du Centre communautaire d'Anjou, situé au 7800, boulevard Métropolitain Est.

DERNIÈRES COLLECTES SAISONNIÈRES

Résidus verts

Les mercredis 4, 11, 18 et 25 octobre, et 1^{er} et 8 novembre

Les résidus verts doivent être placés dans des poubelles ou tout autre contenant réutilisable (boîtes en carton ou sacs en papier). Bien fermer les contenants et les déposer sur votre terrain, en bordure de trottoir, le mardi après 19 h ou le mercredi avant 7 h.

Branches de feuillus

Les mardis 10 et 24 octobre, et 7 et 21 novembre, entre 7 h et 19 h

Pour éviter la propagation de l'agrile du frêne, les branches seront déchiquetées sur place dans un délai de quatre jours selon l'achalandage. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou.

Contrat de déneigement

Votre entrepreneur est-il en règle?

Les entrepreneurs qui déneigent les terrains privés (entrées, stationnements) doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement. Ce permis est valable du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante, et ce, pour tous les contrats obtenus à Anjou. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il embauche détient ce permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. L'entrepreneur peut se le procurer au bureau Accès Anjou, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

L'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements : 311.

TRAVAUX DE VOIRIE

Stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil

L'arrondissement souhaite aviser ses citoyens que des travaux sont en cours (ou commenceront sous peu) dans le stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil située au 7500, avenue Goncourt. Ces travaux consistent à reconstruire le stationnement qui est en mauvais état. Par la même occasion, certains passages piétonniers existants seront réaménagés. Le stationnement

est donc fermé durant les travaux qui devraient être terminés à la fin du mois d'octobre.

Durant cette période, les usagers peuvent se diriger vers les rues avoisinantes pour se garer ou encore utiliser le stationnement de la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine) lors de leur visite à la bibliothèque. Merci de votre collaboration durant cette période!

TRAVAUX DE RÉFECTION

Entrée principale de la mairie d'Anjou

Du 16 octobre au 15 décembre, l'entrée principale de la mairie d'arrondissement sera transformée afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement au bâtiment. Une plateforme élévatrice sera aménagée afin de permettre l'accessibilité universelle à la salle du conseil et au bureau Accès Anjou.

Durant ces travaux, la mairie d'arrondissement restera ouverte et les citoyens seront invités à suivre la signalisation pour entrer dans l'édifice.

Renseignements : 311.

PROPRETÉ DU TERRITOIRE

Achat d'un nouvel équipement plus performant

Tout récemment, l'arrondissement a fait l'acquisition d'un aspirateur Madvac. Il s'agit d'un appareil doté d'un système d'aspiration permettant de récupérer les déchets situés dans des endroits restreints. Ce nouvel outil mobile, plus précis et efficace, a permis à l'arrondissement de bonifier ses opérations de nettoyage dans les espaces publics très achalandés où le balai mécanique n'a pas accès. Il sera utilisé au printemps, à l'été et à l'automne.



CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE

Ouvert ou fermé?

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que la plupart des édifices municipaux seront fermés le lundi 9 octobre en raison de l'Action de grâce. En revanche, les arénaux Chaumont et Chénier ainsi que le complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou seront ouverts.

À noter que les collectes se tiendront selon l'horaire habituel.

Bannissement des sacs en plastique en 2018

La Ville de Montréal interdira les sacs d'emplettes à usage unique l'an prochain et a adopté, en août 2016, le Règlement 16-051 à cet effet. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2018, les commerces dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail ne distribueront plus certains sacs d'emplettes à usage unique sur le territoire.



QUELS SERONT LES SACS INTERDITS?

Sacs interdits

- Sacs d'emplettes en plastique usuels (épaisseur inférieure à 50 microns).
- Sacs d'emplettes oxodégradables, oxofragmentables, biodégradables quelle que soit leur épaisseur.

Sacs non visés par le règlement

- Sacs en plastique utilisés exclusivement pour transporter des denrées alimentaires jusqu'à la caisse d'un commerce de détail ou pour les protéger, à des fins d'hygiène, d'un contact direct avec d'autres articles (fruits, légumes, noix, friandises en vrac, aliments préparés, viande, poisson, pain, produits laitiers, etc.).

MONTRÉAL FAIT SA PART

Bannissement des sacs de plastique dès le 1^{er} janvier 2018



POURQUOI LES BANNIR?

Les sacs d'emplettes en plastique léger s'ils ne sont pas recyclés mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader dans les sites d'enfouissement. Lorsqu'ils sont jetés à tout va, ils nuisent aux écosystèmes terrestres et marins. Les particules de plastique ingérées par la faune entrent dans la chaîne alimentaire océanique, dont l'humain fait partie.

Ce règlement vise à encourager la réduction à la source, notamment des emballages. Il répond à la volonté des villes du monde qui, réunies à Paris en décembre 2015, ont convenu d'accélérer collectivement le pas en matière de lutte contre les changements climatiques. Il fait partie d'une approche globale de gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal.

QUELLES OPTIONS POUR LES COMMERÇANTS?

Afin de se conformer à la réglementation, les commerçants :

- ne donneront plus de sac pour les biens déjà emballés ou déjà dans des boîtes;
- encourageront les clients à apporter leurs sacs réutilisables;
- réutiliseront les boîtes recueillies dans le cadre des opérations d'approvisionnement du commerce, soit des livraisons et des commandes;
- donneront ou vendront un sac réutilisable conforme lors des transactions nécessitant réellement l'utilisation d'un sac.

DES QUESTIONS?

Consultez le site Internet de la Ville de Montréal à ville.montreal.qc.ca/sacs, appelez au 311 ou écrivez à sacs@ville.montreal.qc.ca.

POURQUOI ATTENDRE?

Et si nous prenions dès maintenant l'habitude d'apporter nos sacs d'épicerie!

Abris d'auto temporaires

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires sont autorisés uniquement à partir du 1^{er} novembre. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre.

Voici les normes d'installation à respecter :

- L'abri doit être situé à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée.
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale de 0,4 m².
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure.
- L'abri doit être constitué d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont donc pas acceptés).

ATTENTION

Lors de la dernière saison hivernale, nous avons constaté que de nombreux abris d'auto temporaires étaient solidifiés à l'aide de matériaux inadaptés ou peu esthétiques. Même si l'usage de ces matériaux vise à consolider l'abri et à assurer la sécurité des personnes, nous recommandons plutôt de procéder régulièrement à l'enlèvement de la neige sur l'abri et, s'il y a lieu, de le renforcer avec des matériaux autorisés et mieux adaptés.

LES ABRIS ET L'HALLOWEEN

La sécurité des nombreux enfants qui circulent à Anjou le soir de l'Halloween est l'une des raisons qui expliquent l'interdiction d'installer la toile sur les structures des abris d'auto temporaires avant le 1^{er} novembre. Nous vous remercions de respecter le règlement pour que ces abris n'entraient pas la visibilité des petits et des personnes qui les accompagnent, ni celle des voitures qui circulent. Automobilistes : soyez particulièrement vigilants ce soir-là et diminuez votre vitesse!

Tiges de protection

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée du 1^{er} novembre au 15 avril si les normes suivantes sont respectées :

- Les tiges métalliques sont interdites. Seules sont autorisées les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm par 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle telles que celles de Vision Plus de ¼ po par 48 po ou un modèle équivalent.
- Leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m.
- La distance minimale entre les tiges doit être de 2 m.

Renseignements : 514 493-5115.

Journée portes ouvertes 2017

Une réussite sur toute la ligne!

C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu la journée portes ouvertes le 9 septembre dernier à la mairie de l'arrondissement d'Anjou. Plus de 4 000 personnes ont participé à l'une ou l'autre des activités offertes dans le cadre de cet événement qui avait pour thème cette année *Anjou, à votre service!*

Une foule d'activités toutes aussi divertissantes les unes que les autres étaient proposées : jeux gonflables, tirages de prix, présence de la mascotte Anjouer, patrouilleurs cavaliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs montures, atelier de maquillage, balade en train et glissade géante pour enfants. Des dizaines de véhicules en démonstration, dont plusieurs des travaux publics (camion-grue, souffleuse, citerne de rue, nacelle, camion dix roues), du Service de sécurité incendie de Montréal (camion de pompiers et camions antiques), ainsi que des voitures de police du SPVM ont intéressé les enfants, fiers d'y monter lorsque c'était possible. Tout un chacun a pu déguster quelques épis de maïs offerts gratuitement lors de l'épluchette de blé d'Inde!

De plus, divers spectacles ont été présentés à la place des Angevins pour le plus grand bonheur des nombreux visiteurs! Entre autres, mentionnons la participation de plusieurs écoles de danse de l'arrondissement qui sont venues en mettre plein la vue aux spectateurs avec leurs magnifiques prestations : Studio Danse 360 et UN, École artistique Marie-Prose, École de Ballet Anjou et Centre de la danse DTL.

Différents kiosques d'information tenus par des organismes partenaires et des services de l'arrondissement étaient sur place pour répondre aux questions des résidents. Fidèle à la tradition, la bibliothèque Jean-Corbeil a aussi organisé sa vente de livres d'occasion qui fut très populaire!



REMERCIEMENTS

L'arrondissement d'Anjou tient à remercier les commanditaires de l'événement : M. Richard Dessureault, coordonnateur de la logistique du Club de Golf Métropolitain Anjou, M. Michel Gauthier, gérant du McDonald Anjou, ainsi que M. Michel Vachon, propriétaire de Cycles Anjou. Sans leur soutien, la fête n'aurait pu connaître un si grand succès!

L'arrondissement remercie également les Angevins de s'être déplacés en si grand nombre et souligne le travail exceptionnel des partenaires et des employés de l'arrondissement qui ont fait de cette journée une vraie réussite!



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Lors d'une promenade en voiture, amusez-vous à nommer et à compter les rues et les parcs sur votre chemin.

La bibliothèque Jean-Corbeil fera peau neuve!

L'arrondissement est heureux d'annoncer que la bibliothèque Jean-Corbeil subira une cure de rajeunissement cet automne. Des travaux auront lieu afin de rafraîchir ce lieu culturel si apprécié des Angevins.

Les travaux consisteront à changer le revêtement de sol et à peindre toute la bibliothèque. De ce fait, celle-ci sera fermée durant les travaux. La date du début des travaux reste à déterminer.

Durant cette période, les usagers pourront utiliser la bibliothèque du Haut-Anjou, située au 7070, rue Jarry Est.



Afin de tout savoir sur les travaux et les dates de fermeture de la bibliothèque, suivez-nous sur Facebook à la page *Les bibliothèques d'Anjou* ou communiquez avec nous en composant le 514 493-8260.

L'arrondissement vous remercie de votre compréhension durant les travaux.



© Antoine Amnotte-Dupuis

Activités jeunes

Heure du conte du Haut-Anjou

Lundis du 16 octobre au 18 décembre, à 10 h

Bibliothèque du Haut-Anjou

Pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs parents

Sans inscription

Venez initier votre enfant au monde des contes et des livres avec Anne Sophie Rouleau. Vous participerez ainsi à son éveil à la lecture et vous partagerez un beau moment en famille.

Atelier d'impression 3D

Samedi 11 novembre

Bibliothèque du Haut-Anjou à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil à 14 h

Pour les enfants âgés de 9 à 12 ans

Inscription à compter du 6 octobre

Le jeune apprend à créer son propre tampon encreur. Il dessine son modèle personnalisé pour ensuite le créer en 3D.

Fous de brico

Mercredis 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre, à 15 h 30

Bibliothèque du Haut-Anjou

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus (les plus jeunes accompagnés d'un parent sont les bienvenus)

Le jeune réalise des bricolages variés et inspirants.

Activités adultes

Conférences sur les pratiques parentales positives

Bibliothèque du Haut-Anjou

• L'estime de soi chez l'enfant.

Dimanche 22 octobre, à 9 h 30.

• La gestion des émotions de l'enfant.

Dimanche 19 novembre, à 9 h 30.

Parce que les enfants ne viennent pas avec un manuel d'instructions et que les parents ont parfois besoin d'un coup de pouce.

Vous pouvez assister à ces deux conférences ou à une seule, selon vos préférences.



Activités culturelles

THÉÂTRE JEUNESSE

Le Bibliothécaire

Vendredi 27 octobre, à 19 h

Centre communautaire d'Anjou

Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans

Durée : 50 minutes

Entrée libre

Spectacle de théâtre physique, jeu clownesque, beat box et cirque.

Idée originale et mise en scène de Marie-Hélène D'Amours. Production du Gros Orteil (Québec).



Paul-Émile travaille à la bibliothèque depuis 25 ans. Les rayons doivent être impeccables tellement il est sérieux. Il se montre sous un nouveau jour lorsqu'il se met à lire des passages et incarne les personnages des livres qu'il a entre les mains. Un spectacle drôle qui donne envie de lire.

Le Monstre et les 5 oursons

Samedi 28 octobre, à 11 h

Centre communautaire d'Anjou

Pour les enfants âgés de 2 à 5 ans

Durée de l'activité : 35 minutes et 10 min d'animation

Entrée libre

Production Théâtre La Simagrée

Une histoire inspirée du conte *Le loup et les sept chevreaux* de Grimm.

Laissez-passer disponibles une heure avant le début de ces deux spectacles.

Maman ourse adore ses cinq petits oursons. Avant de partir pour faire ses courses, elle leur fait plusieurs recommandations : gardez la porte fermée à clé et n'ouvrez à personne. Mais un monstre rusé rôde autour de la maison...



THÉÂTRE / LITTÉRATURE

Hôtel Chrysanthème

Frédéric Millaire-Zouvi

Mercredi 25 octobre, à 13 h 30

Comédie dramatique poétique et réjouissante

Centre communautaire d'Anjou

Entrée libre

Pièce de Maryse Pelletier, mise en lecture par Anne Millaire.

Avec Marie Tifo, Markita Boies, Denis Mercier et Frédéric Millaire-Zouvi

Production Laboratoires du Griffon

Laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Maximum de deux laissez-passer par personne.

Si la pièce n'est pas présentée à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Une lecture-spectacle simple et touchante sur les thèmes de la mémoire et des relations amoureuses en vieillissant.

Renseignements : 514 493-8222 jour et soir.

